

La toponymie

Le Grand Larousse du XIXe siècle donne la définition suivante : « Système des noms de lieux d'une contrée ». Alain Rey, dans son *Dictionnaire historique*, nous apprend que le mot toponyme est attesté en 1876 « nom propre de lieu » tandis que l'adjectif « toponymique » est né en 1853.

En Provence Charles Rostaing (Toponymie de la Provence) écrit que « La toponymie est d'un matérialisme désespérant » ; quant à Jean-Yves Royer il dit volontiers que la toponymie est une « branche de l'art du calembour »

Faire de la toponymie c'est tout simplement le plaisir de savoir où l'on est et comment s'appelle le monde.

Liste des sources archivistiques

Les cartes et plans

- Les cartes d'Etat major, cartes I.G.N. 1/25 000^e
- Cartes de Cassini, XVIIIe siècle (éditions XIXe, AD-04 103 FI 292-294, 297, 299, 308-310)
- Atlas militaires (Seyne, Saint-Vincent, Service historique de l'armée de terre à Vincennes)
- Plans cadastraux dits napoléoniens (AD-04, 105 Fi)

Les documents « modernes », 1800-1940 (dans l'ordre des séries d'archives)

- Délimitation de communes : procès-verbaux ; contestations, bornage, depuis 1806 (AD-04, sous-série 1 M 176-178 et fonds des sous-préfectures, série Z)
- Travaux d'irrigation, de canaux... (7 M)
- Aliénations, concessions, acquisitions de terrains communaux ; contentieux (AD-04, série O)
- Tableaux d'expertise préparatoires à l'établissement du cadastre : renseignements intéressant l'économie du terroir (AD-04, sous-série 3P 7-16)
- Etats de sections du cadastre et matrices cadastrales (AD-04, sous-série 3 P)
- Grands travaux sur les routes (AD-04, série S)

Les documents de la période révolutionnaire

- Estimation des biens nationaux (AD-04, sous-série 1 Q)

Les documents antérieurs à la Révolution

- Terriers et cadastres : Archives communales, série CC (pour les archives déposées aux Archives départementales, série E DEPOT [n° INSEE]/CC)
- Procès entre communautés : Archives communales, sous-série FF (id pour les archives déposées aux Archives départementales)
- Cartulaires : titres de propriétés d'une église ou d'un monastère (AD-04, série G et H)

- Visites pastorales (série G)
- Minutes notariales : baux de fermage (sous-série 2 E)
- Affouagement (répartition des impôts par « feu » (AD-04 , série C)

La toponymie

: définition du Grand Larousse du XIXe.

Charles ROSTAING, Toponymie de la Provence

Quelle entrée en matière sinistre et désabusée, penserez-vous !

Charles Rostaing qui concluait ainsi la préface de sa thèse, a pourtant travaillé avec bonheur sur ce thème tout au long de sa vie. Il doit donc être possible de passer outre cette apparente désespérance...

Pourquoi ce matérialisme ? On considère la toponymie comme le discours d'un groupe social sur le terroir qui lui appartient. De quoi les habitants sont-ils susceptibles de parler sinon d'eux-mêmes, de leurs propriétés, de leur travail sur les lieux ?

Voici donc une série d'appellatifs de diverses périodes qui, une fois étudiés, permettront à l'historien, à l'ethnologue, au géographe (et...au curieux) de mieux connaître l'organisation, la mise en valeur et les modes d'appropriation du terroir au fil du temps ; et au linguiste de saisir l'évolution des langues locales.

La toponymie se situe donc à la croisée de nombreuses disciplines, ce qui, pour le chercheur, constitue un vrai bonheur.